Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_8-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
Procurations : MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure.
Absente excusée : RIOU Marie-Pierre.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, HOARAU Christine, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.
Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

N° 2026-1-8 - CONVENTIONS « ASSISTANCE AUX COMMUNES » EN LIEN AVEC LA CTG

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes a pour objet, après conventionnement, d'assister les Communes qui en font la demande dans certains domaines.
Les 10 communes se sont engagées à développer un projet social de territoire de manière concertée, pour répondre de manière cohérente aux besoins des habitants.
Les communes et la CCPCAM ont délibéré pour la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Pour mener à bien les projets, elles sollicitent l'assistance de la Communauté de Communes.
La Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer les conventions « Assistance aux communes/Chargés de coopération CTG », « Assistance aux communes/Animation RPE », et « Assistance aux communes/Dispositif d'aide à la formation BAFA ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les conventions Assistance aux communes concernant les chargés de coopération CTG, l'animation RPE, et le dispositif d'aide à la formation BAFA.
- PRECISE que les conventions sont conclues jusqu'au 31 décembre 2029.
- AUTORISE Madame la Maire à signer les trois conventions.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

